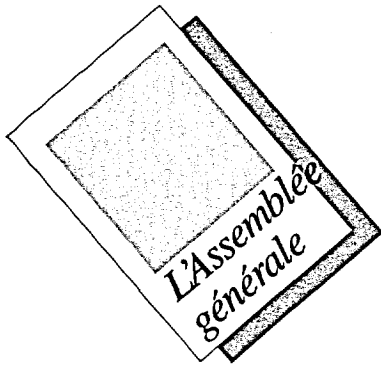
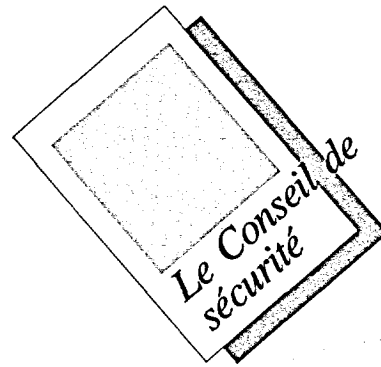


LE FONCTIONNEMENT DE L'ONU

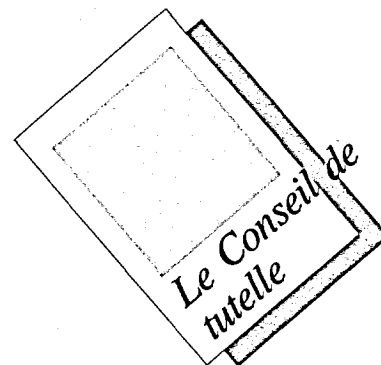
Le mécanisme que les Nations Unies ont établi pour faciliter la coopération entre les États membres comprend six organes principaux : l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le Secrétariat.



L'Assemblée générale, qui par certains traits ressemble à un parlement mondial, est composée des représentants de tous les pays Membres de l'ONU. Grand ou petit, riche ou pauvre, un pays dispose d'une seule voix. A sa première réunion à Londres en 1946, l'Assemblée générale comptait 51 membres; elle en compte actuellement 159. De nos jours, elle siège à New York. Même si ses résolutions ne sont pas toujours appliquées, il est indubitable que ses délibérations ont laissé leur empreinte sur les affaires internationales. L'Assemblée générale est la seule instance mondiale où sont examinés tous les grands problèmes internationaux, la source principale de nouvelles normes du droit international, comme la Déclaration universelle des droits de l'homme. Elle a donné naissance à des institutions telles que le Fonds des Nations Unies pour le secours à l'enfance (FISE), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour Développement (PNUD) qui ont apporté leur assistance à des millions de personnes dans le monde. L'Assemblée générale attire l'attention du monde sur les grands problèmes internationaux, course aux armements, croissance démographique, détérioration de l'environnement, habitat, eau et alimentation, développement économique. Elle travaille à l'amélioration de la condition des femmes, des enfants, des personnes âgées et des handicapés.



En vertu de la Charte, le Conseil de sécurité est chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il est composé de 5 membres permanents (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Union soviétique) disposant du droit de veto et de 10 membres non permanents élus pour deux ans. Le Conseil peut adopter des résolutions ayant force obligatoire et les faire appliquer par des voies allant de la négociation et de l'arbitrage aux sanctions économiques et, en cas de besoin, à l'utilisation de forces armées mises à sa disposition par les États Membres. En dépit des difficultés, le Conseil a permis à des adversaires de demeurer en rapport, de se combattre par les mots plutôt que par les armes et a encouragé le règlement des différends, parfois en ayant recours à des forces de maintien de la paix. Le Conseil peut se réunir à tout moment en cas de crise internationale.



Crée pour veiller aux intérêts des territoires non autonomes sous administration étrangère, le Conseil de tutelle est le seul organe des Nations Unies qui examine de moins en moins de questions et compte de moins en moins de membres. Il ne reste qu'un territoire sous tutelle, la Micronésie, administrée par les États-Unis. Les dix autres territoires placés à l'origine sous la supervision du Conseil de tutelle ont depuis acquis leur indépendance ou fusionné avec d'autres États. Le Conseil de tutelle est actuellement composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.